



**SAIL·VOILE  
CANADA**

Dossier de nomination au conseil  
d'administration 2024

## Aperçu de Voile Canada

Fondé en 1931, Voile Canada est l'organisme national qui régit le sport de la voile. Nous nous engageons à atteindre l'excellence dans la performance, à développer nos leaders et à former nos navigateurs. La poursuite du succès olympique alimente notre attention non seulement sur nos athlètes de l'équipe, mais aussi sur la prochaine génération de navigateurs de performance du Canada, et sur tous les partenaires, clubs et entraîneurs qui les soutiennent.

Cette culture est omniprésente dans tout ce que nous faisons. Voile Canada croit que tout le monde devrait faire l'expérience de ce que la voile a à offrir et que tout le monde peut faire de la voile. Avec le soutien précieux de nos partenaires, les associations provinciales et territoriales de voile et nos clubs et écoles membres, la voile est promue sous toutes ses formes. Du dériveur au quillard, de la croisière à la navigation, de la planche à voile au bateau à moteur et au para-voile, nous établissons des normes et offrons des programmes aux Canadiens de tous âges et de toutes capacités. Nous facilitons les programmes et ce, du bassin familial au podium – nous mettons la voile pour gagner et pour la vie.

Voile Canada est reconnu comme l'organisme national de sport par World Sailing pour représenter les 10 associations provinciales et territoriales de voile, plus de 1 000 000 d'athlètes récréatifs et de haute performance, près de 400 organisations membres et plus de 1 500 entraîneurs et instructeurs actifs au Canada.

La vision de Voile Canada est que la voile soit un sport récréatif et compétitif de premier plan au Canada, inspiré par les réalisations exceptionnelles des Canadiens et Canadiennes qui participent aux compétitions mondiales et internationales. Notre mission est de favoriser le développement et la promotion de la voile au Canada, en offrant des services et des programmes de qualité aux clubs et aux navigateurs, par la communication et la collaboration avec nos intervenants. Nous nous efforçons d'assurer l'intégrité, l'adaptabilité, la collaboration, le respect, l'inclusion, la responsabilité et de faire preuve de leadership dans nos interactions avec les membres et les intervenants de l'organisation, ainsi qu'avec la communauté de la voile en général.

Le modèle de gouvernance de Voile Canada est constitué d'un conseil d'administration élu par les membres qui assure la surveillance et la direction stratégique de l'organisation. Le conseil d'administration est responsable et rend compte aux membres. Le directeur général est nommé par le conseil d'administration et est responsable de la gestion globale et de la supervision des opérations de Voile Canada.

## Aperçu du conseil d'administration de Voile Canada

Le conseil d'administration de Voile Canada assure la gouvernance et la direction stratégique de l'association. Les membres du conseil apportent un éventail de compétences, d'expertise et d'expérience de la voile pour remplir leurs responsabilités.

Le conseil d'administration est un conseil de gouvernance et a le devoir fiduciaire d'agir honnêtement et de bonne foi, d'exercer son autorité dans les limites de sa position, de divulguer les conflits d'intérêts, d'éviter tout abus de confiance et de garder confidentielles les transactions et les affaires de Voile Canada et de ses membres.

Les administrateurs doivent : comprendre et démontrer un engagement envers la mission et les programmes de l'organisation; se tenir au courant des questions et des tendances qui affectent l'organisation; se préparer aux réunions en lisant les ordres du jour, les procès-verbaux, les rapports et toute autre documentation requise pour y participer activement; assister régulièrement aux réunions; apporter des compétences et des connaissances en participant activement aux réunions et au travail des comités; poser des questions lorsqu'une clarification ou un complément d'information est nécessaire; comprendre et surveiller les affaires financières de l'organisation; comprendre et respecter la politique sur les conflits d'intérêts; comprendre et respecter la confidentialité; s'assurer que l'organisation respecte toutes les exigences légales et réglementaires et qu'elle dispose d'un processus pour identifier et atténuer les risques; être prêts à contribuer, dans la mesure de leurs capacités, à soutenir les impératifs de la collecte de fonds.

En outre, le conseil d'administration supervise Voile Canada en particulier :

- en approuvant la vision, la mission, les valeurs et la direction stratégique de la Société;
- en approuvant les politiques et les procédures pour offrir les programmes et les services de la Société;
- en assurant la continuité de la Société en maintenant sa santé financière, en approuvant les budgets et en surveillant la performance de la Société;
- en engageant un directeur général pour gérer et superviser les opérations de la Société;
- en maintenant des relations positives avec les parties prenantes;
- en effectuant toute autre tâche de temps à autre dans le meilleur intérêt de la société.

## Structure et procédure du conseil d'administration

Tel que décrit dans la section 4 des règlements de Voile Canada, le conseil d'administration sera composé d'un minimum de cinq (5) et d'un maximum de neuf (9) administrateurs. La composition est la suivante :

- un président, élu les années impaires par les membres lors de l'assemblée annuelle pour un mandat de deux (2) ans, avec un maximum de deux (2) mandats de deux ans consécutifs;
- six administrateurs hors-cadre, élus par les membres lors de l'assemblée annuelle pour un mandat de trois (3) ans, avec un maximum de deux (2) mandats successifs de trois ans;
- deux administrateurs athlètes, qui s'identifient comme étant de sexe différent, élus par tous les athlètes de l'équipe canadienne de voile actuellement brevetés pour un mandat d'un an, sans limite quant au nombre de mandats successifs.

**Il y aura deux postes d'administrateurs hors-cadre à élire lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de Voile Canada 2024**, qui se tiendra le 30 octobre 2024 ou aux alentours de cette date. Un administrateur a terminé un deuxième et dernier mandat de trois ans et un administrateur a terminé un premier mandat de trois ans.

Les administrateurs doivent être en mesure de consacrer du temps et des efforts tout au long de l'année et de leur mandat aux réunions, aux comités et à la correspondance électronique. Les réunions ordinaires du conseil d'administration ont lieu huit (8) fois par an (généralement en octobre, novembre, février, mars, avril, mai, août et septembre). Deux de ces réunions se déroulent généralement en personne, après l'AGA en octobre et après la réunion semestrielle des administrateurs en avril. Les autres réunions ont lieu virtuellement/par conférence téléphonique. Les réunions durent environ 2 à 3 heures et ont lieu après les heures de bureau (après 18 h, heure de l'Est).

Les nouveaux administrateurs participeront à un programme d'orientation du conseil d'administration après leur nomination, qui leur fournira des renseignements sur la composition du personnel et des membres de Voile Canada, les finances, les fonctions du conseil d'administration, les comités du conseil d'administration, la surveillance du directeur général, la planification stratégique et les meilleures pratiques des réunions du conseil d'administration.

## Admissibilité des administrateurs

Conformément à la section 4.3 des règlements, un candidat à l'élection au conseil d'administration doit :

- être âgé de 18 ans ou plus;
- avoir le pouvoir de contracter en vertu de la loi;
- être un résident du Canada;
- ne pas avoir le statut de failli;
- ne pas avoir été déclaré incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- être appuyé par au moins deux (2) membres votants de Voile Canada, ou par l'approbation du comité des candidatures.

De plus, les administrateurs doivent avoir des compétences, telles que celles identifiées et référencées dans ce document. Cette année, le conseil d'administration a examiné les compétences professionnelles et les antécédents des administrateurs actuels et a déterminé que les compétences suivantes sont souhaitées :

- Solides connaissances et expertise financières, avec une expérience antérieure de trésorier, de préférence.
- Expérience du gouvernement et des relations publiques.
- Collecte de fonds et parrainage d'organisations à but non lucratif.

Ces compétences enrichiraient le conseil d'administration et nous encourageons les personnes éligibles ayant de tels antécédents à poser leur candidature.

## Processus de nomination et d'élection des administrateurs

Pour l'élection des administrateurs de 2024, les membres éliront des candidats pour occuper un certain nombre de postes, comme indiqué précédemment. Toutes les annonces seront envoyées par voie électronique au plus tard aux dates indiquées ci-dessous et seront affichées bien en vue sur le site Web de Voile Canada avant 12 h le jour ouvrable suivant.

L'échéancier principal est le suivant :

### **Avant le 1<sup>er</sup> mai 2024**

Le comité de nomination publiera un appel à candidatures qui comprendra le nombre de postes ouverts à l'élection et l'expertise recherchée, tel que détaillé ci-dessus.

### **Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Le comité de nomination annoncera la liste des candidatures reçues à ce jour et lancera un deuxième appel à candidatures avant le 10 septembre.

### **Avant le 30 septembre 2024**

Le comité de nomination annoncera la liste des candidatures reçues à ce jour, accompagnée d'une brève biographie de chaque candidat. La liste des candidats doit inclure toutes les nominations reçues pour chaque poste et peut inclure plus d'une personne pour chaque poste.

### **Le ou vers le 30 octobre 2024**

L'élection des administrateurs a lieu à l'AGA de Voile Canada.

À l'avance, ou lors de l'AGA, chaque candidat aura l'opportunité de s'adresser brièvement aux membres et de leur recommander les raisons pour lesquelles il serait un candidat approprié pour le conseil d'administration. Cette déclaration sera faite par le biais d'une vidéo préenregistrée ou en personne. Le processus est encore à déterminer pour cette année et sera annoncé à tous les candidats et aux membres bien avant l'AGA.

Les membres de Voile Canada sont des clubs de voile ou de yachting, des associations provinciales/territoriales de voile et des organisations spéciales. Chaque association de voile et organisation spéciale dispose d'une voix. Chaque club disposera d'un nombre de voix en fonction de son nombre de membres comme suit :

(i) 5-100 membres - 1 voix

(ii) 101-200 membres - 2 voix

(iii) pour chaque tranche de 100 membres supplémentaires – 1 voix supplémentaire par tranche de 100 membres.

Les membres doivent exercer leur vote en bloc. Les membres peuvent désigner un mandataire pour exercer leur vote en leur nom s'ils ne peuvent pas être présents. Cela doit être fait avant l'AGA.

Comme il y a deux administrateurs hors-cadre à élire, le nombre de votes sera doublé pour refléter ces deux postes et chaque membre choisira deux candidats au premier tour.

Il ne doit pas y avoir plus de 4 administrateurs hors-cadre qui s'identifient comme étant du même sexe et le processus d'élection veillera à ce que cela se produise. Sous réserve des exigences en matière de diversité des genres, tout candidat qui obtient le vote de la majorité des électeurs à un tour sera déclaré élu. Au moins un candidat sera retiré du bulletin de vote à chaque tour, soit en étant élu, soit si personne n'est élu, le candidat ayant obtenu le plus petit nombre de voix sera retiré du bulletin de vote. Si plus d'un candidat obtient le plus petit nombre de voix, ce(s) candidat(s) sera(ont) retiré(s) du bulletin de vote. S'il n'y a plus de postes disponibles pour une identité de genre, tous les candidats restants qui s'identifient à ce genre ne seront plus éligibles pour le vote.

Lors de tout tour de scrutin ultérieur, le membre pourra voter jusqu'à concurrence du nombre de postes ouverts. En cas d'égalité des voix, un tour de scrutin supplémentaire peut être nécessaire pour les départager. L'élection se poursuivra avec le vote nécessaire jusqu'à ce que deux candidats soient sélectionnés. Si une personne est élue avant le dernier tour de scrutin, cette personne sera retirée du bulletin de vote, ayant obtenu un des postes ouverts.

## Prochaines étapes

Nous recommandons à toutes les personnes intéressées d'examiner les règlements applicables de Voile Canada, tels que décrits et discutés précédemment dans ce dossier d'information et disponibles sur le site Web de Voile Canada ([www.sailing.ca](http://www.sailing.ca)).

Les personnes intéressées doivent envoyer leur nom, leurs coordonnées et leur biographie remplie au comité de nomination à [sailcanada@sailing.ca](mailto:sailcanada@sailing.ca).

Le modèle de *biographie du candidat* est disponible sur le site Web de Voile Canada ([www.sailing.ca](http://www.sailing.ca)), ou peut être obtenu par courriel sur demande auprès du comité de nomination à l'adresse [sailcanada@sailing.ca](mailto:sailcanada@sailing.ca).

Une fois votre candidature soumise, vous pouvez vous attendre à recevoir une confirmation par courriel dans les 5 jours ouvrables.